



☎ 02 40 07 92 08

✉ contact@mairiepierric.fr

## COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU 26 JUIN 2025

**Étaient présents :** M. Florent COUTANT, Mme Sabrina MOREAU, M. Éric LEFEUVRE, Mme Carole HAUBOIS, M. Patrice MIGOT, M. Olivier GARÇON, Mme Manuella HERVÉ, Mme Nathalie GRATAS, M. Jean-Yves MARTIN, M. Victor ARNOULD, Mme Anne-Marie VEILLARD,

**Étaient absents excusés :** M. Claude LEVANT, Mme Nathalie HAMON, Mme Sylvie RYO, Mme Valérie LECOQ,

**Pouvoirs :** M. Claude LEVANT à M. Éric LEFEUVRE, Mme Valérie LECOQ à M. Florent COUTANT, Mme Nathalie HAMON à Mme Sabrina MOREAU,

M. Patrice MIGOT a été élu **secrétaire de séance**.

### Délibération n° 36-2025

#### Déclarations d'Intention d'Aliéner – Droits de Prémption Urbain

Vu les déclarations d'intention d'aliéner relative aux projets de vente des biens immobiliers situés :  
Adresse des biens : Cavareux et 12 place de l'Église

Considérant que l'exercice du DPU à l'encontre de ces biens ne présentent pas d'intérêt pour la commune,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

### Délibération n° 37-2025

#### Fonds de solidarité pour le logement : appel de fonds 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**Considérant** le montant des sommes allouées sur le territoire pierricais,

**Considérant** que Pierric doit également faire face aux différentes tensions budgétaires dues aux baisses des dotations et subventions,

**Considérant** le caractère non obligatoire de la souscription à ce dispositif mais souhaitant toutefois participer à l'effort de solidarité en matière d'accès et de maintien au logement et aux aides énergie/eau,

**DÉCIDE**, à l'unanimité, de maintenir pour 2025 son effort pour 73.61 €,

**Fixation et répartition du nombre de conseillers communautaires**

**le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

**En vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2026, de donner un avis favorable à l'accord local qui permettra de fixer à 62 le nombre de sièges du conseil communautaire de REDON Agglomération, réparti comme suit :**

<b>Commune</b>	<b>Nombre de conseil communautaires titulaire</b>	<b>Nombre de conseil communautaires suppléant</b>
REDON	8	
PLESSE	4	
GUEMENE-PENFAO	4	
ALLAIRE	3	
PIPRIAC	3	
BAINS-SUR-OUST	3	
SAINT-NICOLAS-de-REDON	2	
RIEUX	2	
AVESSAC	2	
FEGREAC	2	
SAINTE-MARIE	2	
SIXT-sur-AFF	2	
PEILLAC	2	
SAINT-JACUT-les-PINS	2	
SAINT-VINCENT sur OUST	2	
BEGANNE	2	
SAINT-JEAN-la-POTERIE	2	
LANGON	2	
LA CHAPELLE-de-BRAIN	1	1
SAINT-JUST	1	1
CONQUEREUIL	1	1
SAINT-PERREUX	1	1
RENAC	1	1
PIERRIC	1	1
LES FOUGERETS	1	1
BRUC-sur-AFF	1	1
LIEURON	1	1
MASSERAC	1	1
THEHILLAC	1	1
SAINT-GORGON	1	1
SAINT-GANTON	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>13</b>

### Délibération n° 39-2025

#### Marché PAVC

Au vu des Bordereaux des Prix Unitaires (BPU), le lot 1 (PATA) a été attribué à l'entreprise EUROVIA Bretagne, le Lot 2 (Pontage de fissures) à EUROJOINT, le Lot 3 (Enduits superficiels) à EUROVIA BRETAGNE, le Lot 4 (Enrobés hors agglomération) à EUROVIA BRETAGNE, le Lot 5 (Travaux d'aménagements en agglomération) à LANDAIS ANDRE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer les dits-marchés et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.**

### Délibération n° 40-2025

#### Convention Les lombrics

L'Earl Les Lombrics représentée par M. Gilles Gauvin a proposé ses services. Sa proposition de fauche avec combinaison de la collecte de la biomasse a séduit la commission voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**DÉCIDE** d'autoriser M. le Maire à signer la convention de 3 ans et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

### Délibération n° 41-2025

#### Convention Maintenance extincteurs ENSI - Extincteurs Nantais

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE** d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

### Délibération n° 42-2025

#### Permis citoyen

La commission des affaires sociales a travaillé sur l'aide au permis pour les jeunes pierricais (18 à 25 ans).

Une aide financière de 400 € pour financer leur permis de conduire pourra être versée, en 2 fois, directement à l'auto-école, en contrepartie d'un engagement citoyen bénévole de 35 h auprès des services municipaux.

Une convention a été préparée en ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
**ACCEPTÉ** les termes de la convention d'engagement citoyen,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention conjointement avec le bénévole bénéficiaire,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre contact avec les auto-écoles du secteur pour la mise en œuvre et le suivi de cette mesure.

### Délibération n° 43-2025

#### Avis de la commune sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) arrêté par Redon Agglomération pris au titre des personnes publiques associées

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Émet un avis favorable** sur le projet de SCoT arrêté du territoire de REDON Agglomération, tel qu'arrêté par délibération du 26 mai 2025 ;

**La présente délibération sera transmise à REDON Agglomération et annexée au dossier du SCoT.**

### Délibération n° 44-2025

#### Maison d'urgence – renouvellement exceptionnel

Après en avoir **délibéré**, et à l'unanimité

**Le Conseil Municipal :**

**Émet un avis favorable** à ce renouvellement exceptionnel jusqu'au 18 septembre 2025, de la location prise le 18 avril 2025.

L'ordre du jour étant ainsi écoulé, M. le Maire prononce la prochaine réunion le 18 septembre 2025.

Fin de séance 23 h 05.

Le secrétaire de séance,  
Patrice MIGOT

Le Maire,  
Florent COUTANT